



## Articles

- 1 **Éditorial** : Au secours, ils sont devenus fous,  
par *Benoît Van Keirsbilck et Manuel Lambert*
- 3 **Tribune** : Les CPAS à la fête,  
par *Jean Flinker et Hughes Esteveny*
- 4 «*Peut-on enfermer des enfants ? Je vous le demande, peut-on enfermer des enfants ?*»,  
par *Alexis Deswaef*
- 9 Trouble des conduites et conduite trouble de l'INSERM,  
par *Roland Coenen*
- 11 L'intervention sociale et le désir de savoir,  
par *Guy Hardy et Christian Defays*
- 16 À la rencontre de moi-même,  
par *Jean-Claude Walfisz*

## Documents

- 22 Avis n° 77 du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse relatif aux rencontres entre le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse et les 13 Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse dans le cadre de l'évaluation des projets de prévention générale et contenant des recommandations en matière de prévention générale (version corrigée après CCAJ du 20 avril 2006).
- 28 Avis n° 83 du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse concernant la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 7 juillet 2006 PLP 41 en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles.

## Jurisprudence

**Trib. trav. Mons – 19 avril 2006**

Aide sociale – Mineur d'âge – Droit à l'aide sociale – Conditions d'octroi – Renvoi vers le SAJ (n'est pas une condition d'octroi) – Renvoi vers les débiteurs alimentaires – Ne dispense pas le CPAS de remplir sa mission – Situation de jeunes majeurs ou mineurs quittant la résidence parentale – Obligations du CPAS – Évaluation des raisons du départ.

30

**Trib. trav. Bruxelles - 29 septembre 2006**

**R.G. n° 13.645/06 et 13.646/06**

CPAS - Compétence - Résidence «habituelle et effective» - Obligation d'information du CPAS.

*Commentaire de Charlotte Van Zeebroeck*

33

**Trib. civ. Bruxelles (Réf.) -  
1<sup>er</sup> juillet 2005**

Droit des étrangers - Demande de délivrance de documents de séjour - Référé - Droit subjectif au séjour d'un enfant belge - Article 2 alinéa 2, 3 et 9 de la CIDE - Article 3 du 4<sup>ème</sup> protocole de la CEDH - Article 8 CEDH - Octroi d'une attestation d'immatriculation dans l'attente d'une décision au fond.

38

## Fiche - JDJ

- 41 La mise en observation.